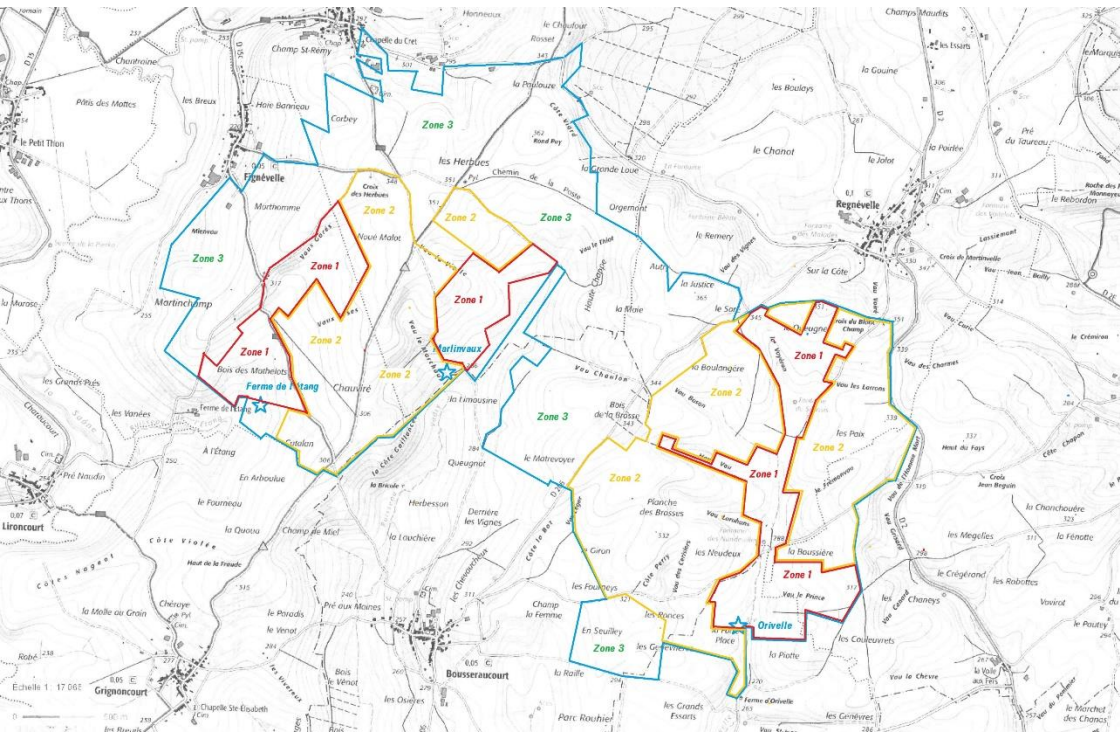


MAEC LOCALISEES

Captages Sud – Ameuvelle, Lironcourt, Marlinvaux

LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ AUX MAEC LOCALISEES



Toutes les zones (1,2 et 3) sont ouvertes à la souscription de MAEC localisées

MAEC Remise en herbe – GE_SUDE_CPRA

Parcelle éligible : cultures et prairies temporaires âgées de 2 ans ou moins

UN COUVERT HERBACE DOIT ETRE PRESENT AU 15 MAI 2024

Et sera codé PPH (prairie permanente) avant la fin de l'engagement



MAINTENIR LES ELEMENTS PAYSAGERS DE LA PARCELLE

RESPECTER LE PLAN DE GESTION

Ce document doit être réalisé dès la première année et peut être ajusté au fur et à mesure de l'engagement



358 € / ha



CUMULS

Pas de cumul possible avec HBV ou PRA2. Cumul possible sur une même exploitation avec CAB, mais pas sur la même parcelle

Amélie LAUMOND : 06 88 01 95 45
Damien GODFROY : 06 75 87 57 89